

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : M PEYRAMAURE Pierre

Date de convocation : 19/02/24

Membres en exercice : 134

Présents : 92

Votants : 92

Pour : 92

Abstention : 0

Contre : 0

Référence DIEGE :

2024-03-19-22

Objet :

Renouvellement de canalisations d'eau potable sur les communes de Saint-Pardoux-le-Neuf et Merlines – Appel à projet Agence de l'eau Adour-Garonne

Monsieur le Président indique que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a lancé un appel à projet concernant le renouvellement des canalisations d'eau potable du 1^{er} novembre 2023 au 28 juin 2024.

Monsieur le Président explique que deux tronçons situés sur les communes de Saint-Pardoux-le-Neuf et Merlines sont fuyards et nécessitent des interventions régulières afin de réparer des fuites.

Monsieur le Président indique qu'un dossier de candidature auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne peut être déposé pour le renouvellement de ces deux tronçons dans le cadre de l'appel à projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

- Souhaitent déposer un dossier auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne concernant l'appel à projet « Renouvellement canalisations » ;
- Sollicitent les aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Collectivité.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 19/03/2024
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

